



CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX ET DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1ÈRE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE – 9 JUIN 2015

Discours de clôture de Monsieur SOUREILLAT Directeur général Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône

J'ai pris en 2007 les fonctions de Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Après un long parcours qui m'a amené à visiter tout, ou presque, le territoire métropolitain, la dernière étape de mon tour de France avant notre département, était niçoise. Dans les Alpes Maritimes, c'est un regard de prudence vis-à-vis des centres sociaux qui a longtemps prévalu.

Vous pouvez ainsi mesurer ma satisfaction de constater que dans les Bouches-du-Rhône, on ne faisait pas que parler plus fort qu'ailleurs, mais que l'on comptait une centaine de structures agréées par la CAF, cela reste un nombre jamais égalé dans un territoire comparable. Fort, et rapidement, fier de ce constat, j'ai pu constater que le partenariat institutionnel était particulièrement riche, et j'ai pu constater in vivo que c'est la structure même des centres sociaux qui en faisait un acteur incontournable. Polymorphes, les centres sociaux buccorhodaniens savent se faire tour à tour, lieu d'échange et d'élaboration de projets, lieu de vie et de services de proximité (en tant que Directeur de Caf, je pense bien sûr aux crèches et aux ALSH), structures relais des politiques publiques, pivot de l'accès aux droits et « *in fine* » incarnation du vivre ensemble.

Les contraintes financières qui enserrant notre société touchent bien sûr tous les acteurs de la solidarité, et nous obligent, plus que par le passé, à justifier nos projets, nos actions, et les financements reçus. Cette obligation n'a rien de choquant, nous le devons aux citoyens. Là encore, c'est avec une réelle satisfaction que j'ai vu se mener les travaux de renouvellement de la Convention Cadre : dans une logique de responsabilité, nous avons su concilier évaluation des politiques publiques, responsabilité du monde associatif et pluriannualité des financements. L'animation de la vie sociale fait partie du champ de compétence de tous. Le risque de cette particularité, c'est qu'elle ne soit plus dans le champ de compétence de personne. Or, aucune institution ne s'est dérobée : les centres sociaux dans les Bouches-du-Rhône continuent à être financés par ce qu'ils sont d'abord et non par ce qu'ils font.

Nous avons fait le pari avec cette nouvelle version de la convention cadre d'accroître encore la difficulté : au-delà des financements et des instances de résolution de crise, nous misons

sur l'intelligence collective et sur la refondation du partenariat entre l'ensemble des acteurs. Il y a en effet des moments où nous sommes des bureaucrates, des donneurs d'ordre, il y en a d'autres où nous devons pouvoir être des acteurs, à grade égal, du lien social. Les instances territoriales de concertation sont un exemple, la journée que nous venons de passer en est un autre, avec, en point d'orgue de la matinée, la signature par les fédérations de la Convention cadre.

Je retiens de la journée

1- des échanges nourris :

Non, nous ne sommes pas tous d'accord sur tout ! Tant mieux ! Parler de l'animation de la vie sociale, c'est évoquer une certaine manière de vivre ensemble, c'est évoquer la cohésion sociale dans son ensemble, c'est donc être en capacité de discuter de ce qui nous réunit et de ce qui nous sépare. C'est ce qu'il s'est passé aujourd'hui.

2- Par et Pour les habitants, **le centre social ne peut être pertinent que s'il sait être en mutation et adaptation constante** : largement abordé lors de la première table ronde, un centre social doit savoir se remettre en cause en permanence tout en étant assis sur un cadre solide. A cette condition alors oui, le centre social est un lieu vivre ensemble.

3- **Un cadre de référence avec lequel on ne saurait transiger**. Je rappelle donc ici, c'est important : le centre social est apolitique et aconfessionnel, il est ouvert à tous, son projet est le fruit de la concertation des habitants et ne peut donc être réduit à un simple opérateur des politiques publiques, même si du fait des besoins des populations, il en est souvent un relais incontournable. En ce sens, le centre social est au cœur du travail en partenariat et en réseau.

4- Pour fonctionner, il faut un savant **équilibre technique** (piloter le quotidien d'un centre social, c'est être en capacité de gérer des équilibres financiers, manager une équipe et écouter les habitants), et **l'engagement de bénévoles** pour fixer le cap et donner les orientations. C'est l'exigence de structures dont l'objet même est celui de faire lien entre les habitants, entre les citoyens.

Aujourd'hui s'est tenue la première Assemblée départementale des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale, je vous remercie d'y avoir pris part. Je fais le vœu qu'elle ne soit que la première d'une longue série, qui nous permettra, à échéance régulière de travailler, d'échanger, de discuter parfois dans une saine controverse autour du centre social, lieu incontournable du lien social.